

BIENVENUE AU WEBINAIRE

L' AGW Terres et ses dispositions temporaires

DES QUESTIONS AU FUR ET A MESURE DE L'EXPOSE

UN PROBLEME AUDIO OU AUTRES :

Nous vous invitons à **utiliser l'onglet « Q et R »** disponible en bas de votre écran.

Un collaborateur vous aidera à résoudre votre problème.

Nous traiterons vos questions en fin de séance.

Pour info :

- Vos micros et caméras sont coupés
- Les slides de présentation ainsi que l'enregistrement de la séance seront disponibles sur notre site www.ccw.be
- Vos remarques et avis comptent pour nous. Merci de compléter le questionnaire d'évaluation en fin de séance

Mise en contexte et besoins des acteurs pour une filière de valorisation durable

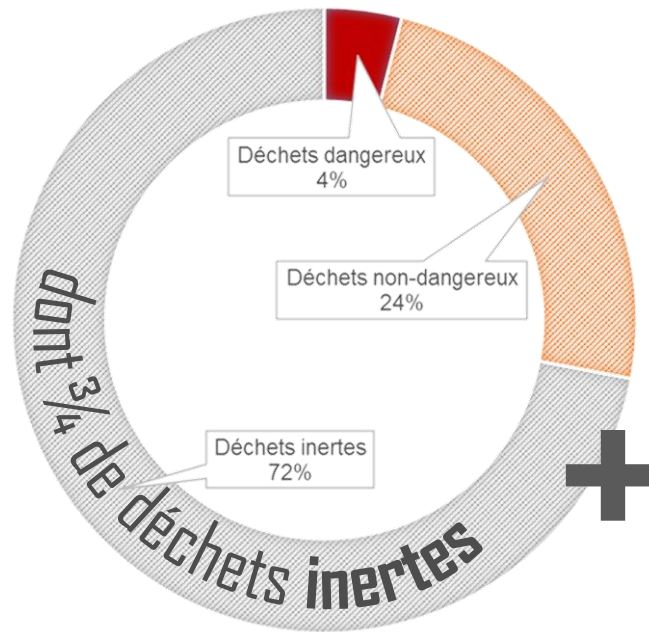


**Confédération Construction
Wallonne**

Construction, énergie & environnement



Le secteur de la construction génère
6 MILLIONS
de tonnes de déchets par an



+ 10 MILLIONS
de tonnes de terres excavées



LA réalité de terrain...

- **Normes trop restrictives** (60 % > Terres Non Contaminées - AGW 14/06/2001)
- **Manque d'exutoires** (surtout pour les Terres Décontaminées)
- **Insécurité juridique normes** Décret sols vs AGW Valorisation
- **Absence de clauses spécifiques** à l'évacuation des terres, en fonction de la qualités des terres
- Majorité des chantiers = **Pas d'analyses**
- **Contrôles renforcés** par la Région (CoDT et SPW -Département de la Police et des Contrôles)
- **Faits générateurs Décrets** sols à partir du **01/01/2019** (art.23 à 26) => insécurité transactions immobilières

pour en arriver là...

“L'ensemble des communes ESCROQUÉES”

Dans un courrier adressé à chaque commune wallonne, les socialistes andennais Vincent Sampaoli et Claude Erdékins dénoncent une attaque aux terres “faussement” polluées

“Une attaque qui plombe les finances communales.” C’est ainsi que, dans un courrier envoyé ce 23 janvier à l’ensemble des communes wallonnes, le collège communal d’Andenne (province de Namur) qualifie la gestion des terres de villages ou des terres excavées et les

ESCROQUÉES”

coûts fatasants de leur dépollution. “Ils préviennent par des terres excavées polluées, certaines entreprises demandent entre 30 et 40 € de travail. L’ensemble des communes wallonnes sont escroquées”, nous dit-on Claude Erdékins (PS), bourgmestre d’Andenne. “Il s’agit d’un système mis légalement au point par des sociétés qui se contrôlent elles-mêmes. Une véritable attaque par la loi. C’est très malhonnête.” Deux possibilités en effet se

présentent lorsque, en cas de travaux, des terres sont excavées. Elles ne sont pas polluées et peuvent être réutilisées. Ou elles dépassent les seuils autorisés par le décret sol-walloon et doivent être traitées dans un centre de dépollution (centre de retraitement spécialisé). Bref : parfois, ces seuils de pollution sont très élevés (voir encadré). Les caractéristiques naturelles du sol interviennent. L’endroit et la manière dont les échantillons sont prélevés pour analyser sont souvent déterminants.

Reste que l’opération de dépollution se révèle extrêmement coûteuse.

Par ce courrier, le collège d’Andenne souhaitait obtenir une adaptation du décret sol, approuvé en commission voilà deux semaines (voir encadré).

Le document parle d’un cocktail détonnant et lucratif mis en place par le Ministère au profit du secteur et au détriment du citoyen wallon” et dénonce des “annonces de sols non contrôlées, sans absence de bons transports et de tracabilité des terres ou autres déchets [...]”.

Vincent Sampaoli, échevin à Andenne, co-signataire du courrier, suit ce dossier depuis des années. Selon cet ex-député wallon, quelques grandes entreprises du secteur maintiennent tranquillement l’activité de

ses dirigeants elles-mêmes l’explique Vincent Sampaoli. Ces entreprises savent qu’elles jouent à un endroit plutôt qu’à un autre, par exemple, près d’une batterie, elles vont trouver de la pollution. Alors, l’entretien de la terre, pourtant même, devra être dépolluée. Tout cela à cause d’un petit échantillon pollué. Elles vont essayer elles-mêmes le transport vers un centre de dépollution. Il s’effectue dans des centres qui appartiennent à ces mêmes sociétés. Ensuite, cette même terre est supportée et réutilisée dans des chantiers qu’ils réalisent eux-mêmes. Il s’agit d’une économie circulaire non vertueuse.”

Vincent Sampaoli avait déjà déposé plainte contre X, il y a trois ans. “Je m’étais rendu auprès de la police pour dénoncer tout ce trafic. J’attendais que cela bouge de leur côté. J’espère que la justice va jouer son rôle.”

Plusieurs communes se sont déjà manifestées auprès du collège andennais en réponse au courrier. Erdékins et Sampaoli espèrent ainsi fédérer une partie des communes wallonnes pour faire pression sur Carlo Di Antonio (CDH). Le ministre wallon fait actuellement aboutir un décret sol. Un texte qui, selon Vincent Sampaoli, “est véritablement cosmétique” et “ne règle rien aux problèmes”.

Adrien de Marneffe

“Un cocktail détonnant et lucratif mis en place par la Wallonie”



LA PIRAMIDE

“Les entreprises savent qu’en faisant à un endroit plutôt qu’à un autre, par exemple près d’une batterie, elles trouveront de la pollution. Et l’entretien de la terre, pourtant soigné, devra être dépolluée à cause d’un petit échantillon pollué.”

Vincent Sampaoli (PS)

Un courrier de Vincent Sampaoli (PS) dénonce les usages de certaines entreprises dans le traitement des terres excavées.

EXEMPLES DE DÉPENSES

CHANTIER EN CENTRE-VILLE D’ANDENNE. RÉALISATION D’UN ECO-QUARTIER. Analyse réalisée par le sous-traitant de l’entreprise : sol pollué avec obligation de traitement dans un centre spécialisé. Coût total : 1,348 millions €

Centre-expertise réalisée à la demande de la Ville : les terres décontaminées peuvent être utilisées pour combler une ancienne carrière. Coût net : 390.000 € Gain : 958.000 €

CHANTIER DE POSÉ DE CABLES LE LONG DE LA RIVAGE. Villers, province de Namur. Analyse réalisée par un bureau désigné par l’entreprise générale : sol pollué avec obligation de traitement dans un centre spécialisé. Coût net : 170.000 €

Centre-expertise réalisée : autorisation de réutilisation des terres. Coût net : 0 € Gain : 170.000 €



LE JUTEUX BUSINESS DES “TERRES GRISES”

Des terres qui doivent obligatoirement transiter par des centres de dépollution... Où elles ne subissent aucun traitement !

Une terre peut être polluée car elle présente un taux de plomb, de produits chimiques ou excès d’hydrocarbures trop élevé. Par exemple parce que le site du chantier a abrité jadis une usine. Elle doit alors, lorsqu’elle est excavée à l’occasion de travaux, passer par un centre de retraitement pour être dépolluée.

L’opération est très coûteuse. Dans de nombreux cas, aucun traitement objectif ne peut être réalisé. Le traitement de la terre sera alors... purement administratif ! Mais tout de même payant...

Du côté de la Fédération wallonne des entrepreneurs de voiries (FWEV), on reconnaît l’existence de certains problèmes dans le secteur de la dépollution des terres excavées. On estime cependant que le

décret sol-walloon qui abaisse prochainement ses taux de plomb, ne sera pas suffisant.

ET NOTAMMENT VERS LA RÉDUCTION de cette zone grise qui correspond à l’ensemble de ces terres qui sont dirigées vers un centre de dépollution sans pour autant y être dépolluées... Dans le milieu, on les appelle les terres grises. “Lorsqu’une terre est déclarée polluée selon le décret wallon, elle doit subitement passer vers un centre de retraitement spécialisé, pour une dépollution, assure Didier Block, secrétaire général de la FWEV. Les terres, c’est comme le linge : si y a le long blanc, propre, et le long rose, sale. Le pratique, ces terres grises ne sont pas justement propres, mais on n’est pas techniquement en mesure de les rendre

mais polluées. Administrativement, nous sommes cependant obligés de les faire transiter par un centre de dépollution. Elles y reçoivent un certificat administratif qui les fait passer à nouveau dans la catégorie terres blanches. Elles pourront donc être réutilisées dans de nouveaux chantiers”.

Concrètement, ces terres sont souvent considérées comme des terres blanches, et donc réutilisables. Une situation subversive. “À la fin de la période, nous avons régulièrement dénoncé ces pratiques. Nous préférons argumenter que les communes n’ont pas été créées dans des chantiers, puisque Didier Block. Pour mettre de la terre dans un remblai, le long d’un trottoir, nul besoin que la qualité de la terre soit parfaite. Mais le nouveau décret réduira une partie de cette zone grise juridique qui existe actuellement.”

958.000 € grâce à une contre-expertise

Vincent Sampaoli (PS) affirme avoir été à plusieurs reprises trompé de débris dans divers chantiers. Mais une contre-expertise lui a permis d’éviter la première et d’économiser respectivement 390.000 € et 170.000 €.

Le député wallon dénonce également une forme de trafic de déchets. “Je prends un exemple : vous avez une terre d’un chantier. Les analyses démontrent qu’elle présente un taux d’hydrocarbures trop élevé : 500 mg/kg de 500. La terre est considérée comme un déchet et doit être dépolluée. Or, cette même terre, tant qu’elle se situe sous un toit de 2.500 en hydrocarbures, pourra être vendue sur un chantier, car les règles ne sont elles

pas les mêmes. Ainsi, la commune qui demande les travaux peut être payée pour la terre excavée qui doit être dépolluée, et pour la terre que lui apporte l’entreprise qui réalise les travaux. Et ce, même si elle est davantage polluée que la terre qu’on a évacuée !”

Pour contourner cela, il demande “que les normes soient les mêmes pour les terres qui entrent et qui sortent d’un chantier”. Mais aussi “une meilleure traçabilité des terres excavées. Enfin, il serait utile de tenir compte de la concentration de plomb dans des caractéristiques physiologiques de l’enduit, du secteur où la terre est prélevée. Mais ces amendements que le PS avait demandés ont été rejetés”, conclut Vincent Sampaoli (PS).

AdM



© P. de la Courtois/la Presse.com

Les besoins des acteurs

Maîtrise des coûts évacuation des terres
Arrêt chantier en cas de découverte pollution

Maitres
d'ouvrage



+ value terrain
transaction immobilière

Propriétaires
sites de
valorisation

Entrepreneurs

Remise de prix lors de
l'offre avec qualité des
terres à évacuer

Les besoins des acteurs

Adaptation projet en amont
(balance remblais/déblais)

Maitres
d'ouvrage



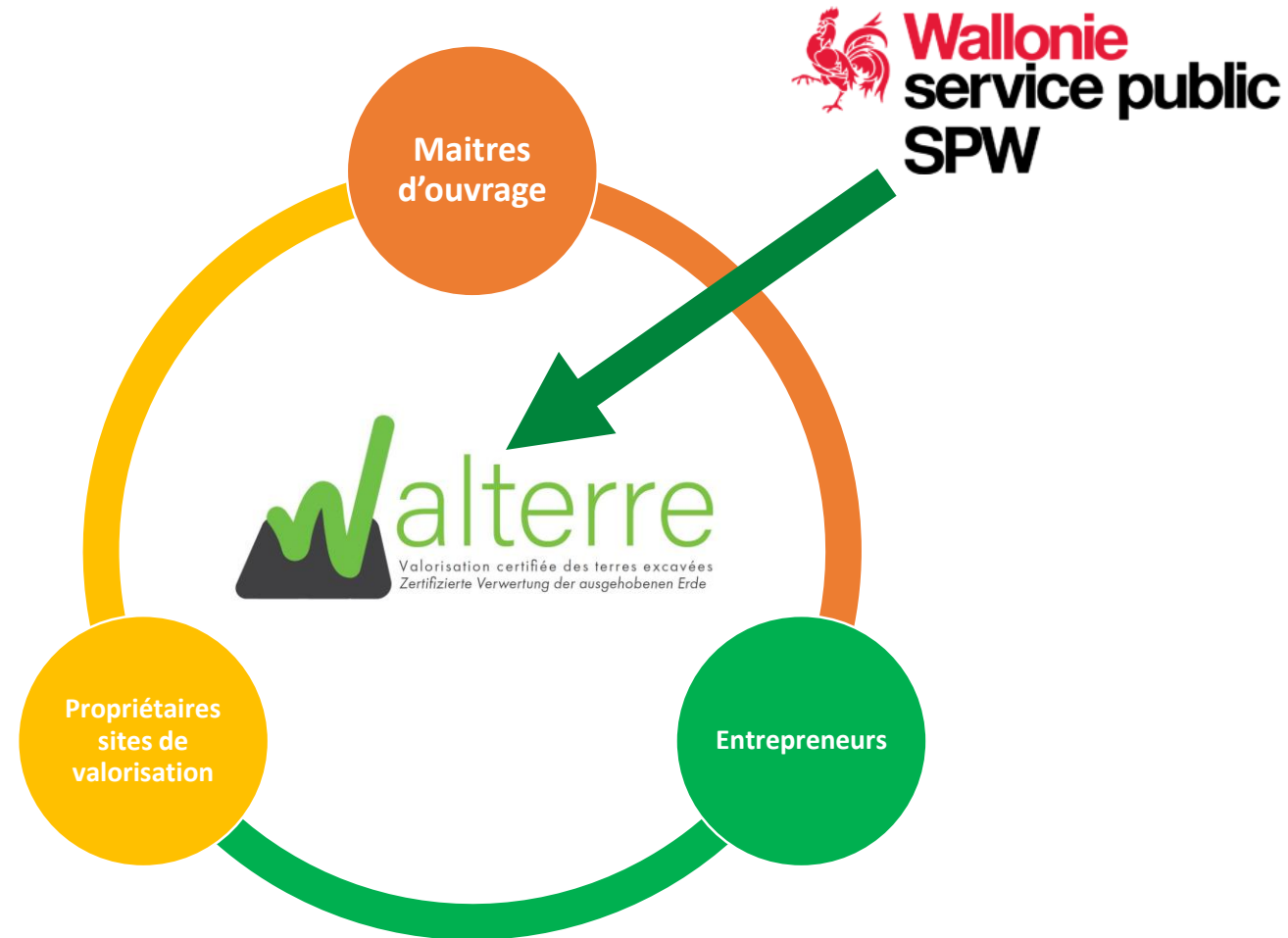
Conformité site
Décrets sols/déchets

Propriétaires
sites de
valorisation

Entrepreneurs

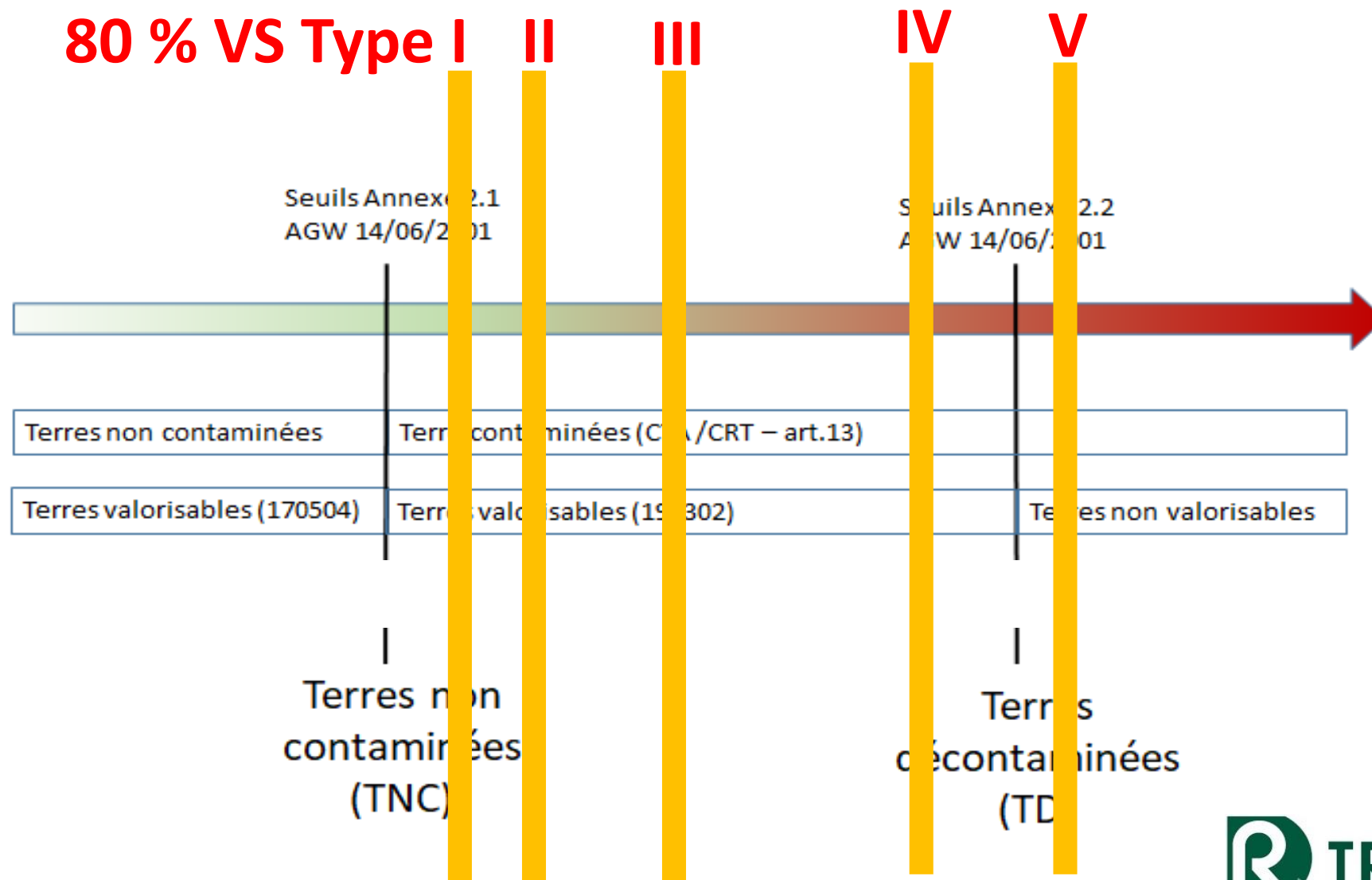
Responsabilité
lors de la valorisation

Walterre asbl, concessionnaire indépendant et neutre

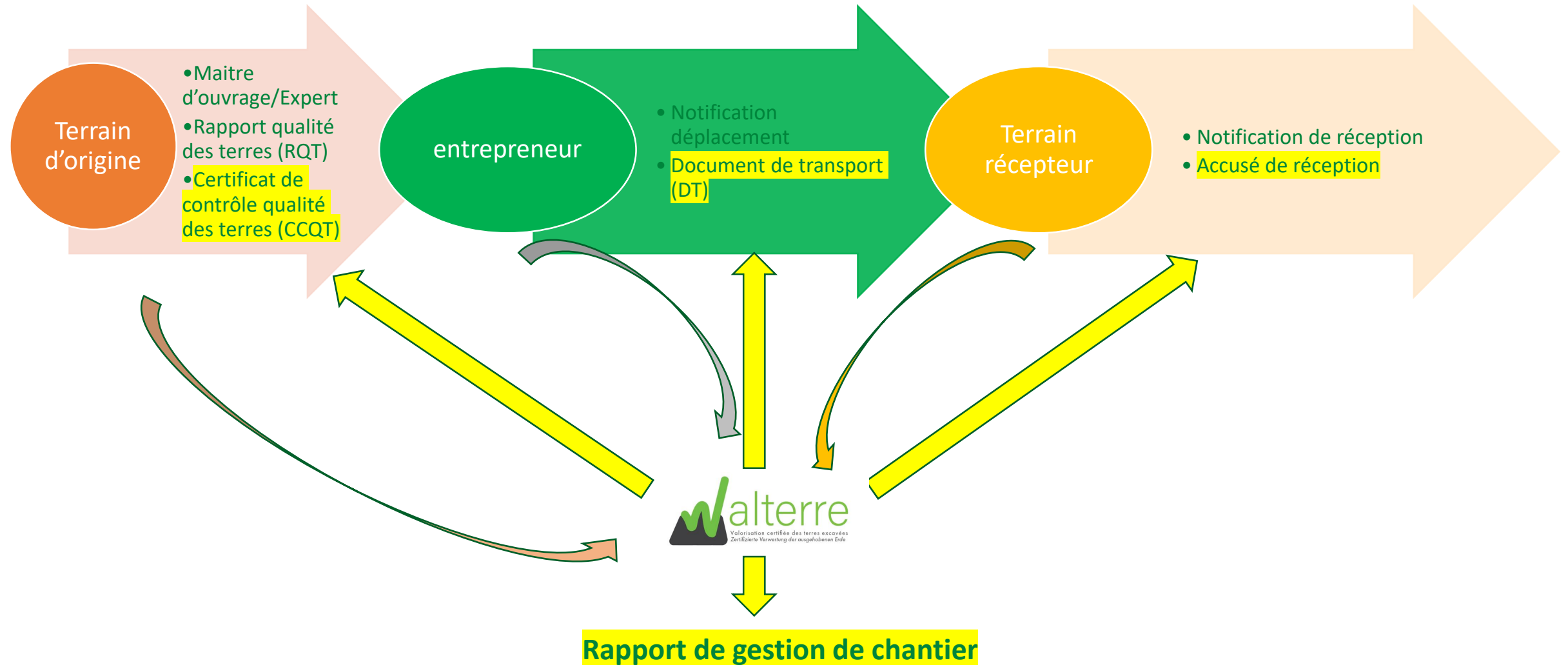


Adaptation durable des normes

80 % VS Type I II III IV V



Systeme de traçabilité adaptée et efficace



Filière Durable de valorisation des terres excavées

